



CONTRAT DE FOURNITURE ET SERVICE

**Date limite de réception des offres :
lundi 22 mars 2021 à 12 H 00**

A. DESCRIPTION DU MARCHÉ

Préambule :

Projet : Le Centre Culturel Ipoustéguy à Doulcon (55), appartenant à Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois, regroupe la plus grande collection d'œuvres d'Ipoustéguy (1920-2006), sculpteur meusien mondialement connu.

Pour permettre la présentation de sculptures d'Ipoustéguy hors les murs, dans les écoles du territoire de la Communauté de Communes, et de rendre compte du volume de ces œuvres, nous voudrions numériser par photogrammétrie les quatre sculptures à demeure au Centre Culturel afin de créer des hologrammes et les diffuser dans les classes.

Maître d'Ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois

ARTICLE 1er : Procédure et négociation

Il s'agit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence dans le respect de l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique.

ARTICLE 2 : Variantes

La présentation de variantes n'est pas autorisée.

ARTICLE 3 : Sous-traitance

Le soumissionnaire indique dans son offre la part du marché qu'il a l'intention de sous-traiter ainsi que les sous-traitants proposés, si connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché ;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

ARTICLE 4 : Négociation

Conformément à l'article 2123-1 et suivant du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée avec négociation. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

Dans le cadre du jugement des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'ouvrir les négociations conformément à l'article R.2123-5 du Code de la commande publique et ce avec le ou plusieurs candidats, dont les offres sont équivalentes et auront été jugées les meilleures à l'issue du premier classement établi selon les critères choix définis dans le présent règlement de consultation.

B REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 5 - Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend l'élément suivant :

- Document unique

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

ARTICLE 6 - Présentation des propositions

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre. Dans un souci de simplification des reproductions, il est proposé aux candidats de présenter les documents sans reliure.

ARTICLE 7 - Critères de choix et de classement des candidatures et des offres

- ***Sélection des candidatures***

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des dispositions du code de la commande publique seront exclus.

Aussi, Les candidats ne justifiant pas de capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation.

- ***Jugement des offres***

Les critères suivants sont d'application lors de l'attribution du marché :

N°	Description	Pondération
1	Valeur technique	60
	Expérience avérée du prestataire	
	Qualité du rendu / artistique	
2	Prix	40

- **Offres anormalement basses**

Pour la détection et l'examen des offres dont le prix semble anormalement bas, il sera procédé selon les modalités suivantes, conformément à l'article L2152-5 et suivant du code de la commande publique

C. CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

ARTICLE 8- Modification de contrat

La poursuite de l'exécution des prestations en cas de dépassement de la masse initiale est subordonnée aux conditions prévues aux articles R2194-1 à 2194-10 du code de la commande publique

ARTICLE 9 - Assurances

Le titulaire est tenu de produire au pouvoir adjudicateur les polices et attestations spécifiant que son entreprise est assurée pour les responsabilités qui découlent de son activité spécifique. Le titulaire prévient le pouvoir adjudicateur de toutes modifications dans ses qualifications et ses polices d'assurances.

Article 10 - Pièces contractuelles du marché

Les documents contractuels du marché sont les suivants et prévalent dans cet ordre de priorité :

- **Pièces particulières**

- Document unique
- Devis estimatif
- Exemple d'objet numérisé et transformé en hologramme (envoi de vidéo)
- Références et qualifications

Pièces générales

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et prestations de services.

ARTICLE 11 - Modalités de détermination des prix

Il sera fait application des taux de TVA en vigueur au jour de l'exécution des prestations.

ARTICLE 12 - Paiement – établissement de la facture

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours calendaires. Le point de départ du délai de paiement est la date de réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur.

- Intérêts moratoires

Le défaut de paiement dans les délais prévus selon les dispositions de l'article 39 de la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires et d'une indemnité forfaitaire au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

- Litiges et différents

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent document, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Nancy

En cas de litiges, les coordonnées de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Nancy – 5, Place de la Carrière CO n°38 54 036 NANCY

Tél. : 03 83 17 43 43 – fax : 03 83 17 43 50 – e mail : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Nancy – 5, Place de la Carrière CO n°38 54 036 NANCY

Tél. : 03 83 17 43 43 – fax : 03 83 17 43 50 – e mail : greffe.ta-nancy@juradm.fr

D. CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Description technique du besoin.

Numérisation 3D :

- Numérisation par photogrammétrie de 4 sculptures d'Ipoustéguy : *Ours et Nante* (131x160x80 cm, placée en extérieur), *Les Plongeuses* (36x155x155 cm), *Val de Grâce* (220x145x160 cm) et *Louise Labé* (330x135x115 cm)
- Numérisation au Centre Culturel Ipoustéguy à Doulcon (sculptures non déplaçables)



Transformation des contenus numérisés en hologrammes

Réalisation des hologrammes de présentation des sculptures

Matériel :

- Générateur d'hologramme
- Quantité : 1
- Format : 55 x 40 x 35 cm
- Transportable
- Garantie 1 an minimum
- Malette de transport du générateur d'hologramme

Formation sur place de deux personnes sur l'utilisation du matériel

Livraison :

Centre Culturel Ipoustéguy
3bis Place de la Gare
55110 DOULCON

Délai maximum de remise :
4 mois après notification

E. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

• Identification

Je (nous) soussigné (s) :

NOM : : - - - - -

PRENOM : - - - - -

QUALITE : : - - - - -

Agissant au nom et pour le compte de :

▶ Agissant en tant que prestataire unique (*cocher si exact*)

▶ Agissant en tant que membre du groupement défini ci-après

Solidaire

Conjoint

Prestataire unique ou mandataire du groupement

Raison sociale : : - - - - -

Adresse : : - - - - -

Code postal - Ville : : - - - - -

Téléphone : : - - - - -

Courriel : : - - - - -

Numéro d'identité entreprise (SIRET) :

Code A.P.E. : - - - - -

- - - -

Numéro d'inscription au registre du commerce : - - - - -

Chiffre d'affaires	Exercice du au	Exercice du au	Exercice du au
Chiffre d'affaires global			
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché	%	%	%

Le candidat est-il en redressement judiciaire : Oui Non
(Dans l'affirmative, joindre la copie du jugement correspondant.)

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

- n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2341-3 du code de la commande publique
- être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Le candidat fournira les documents établissant ses capacités professionnels, techniques et financières.

- **Engagement**

Le montant des prestations est de :

Le montant des prestations est de (conformément au devis estimatif) :

<i>Libellé</i>	<i>Montant H.T.</i>	<i>Montant T.V.A</i>	<i>Montant T.T.C.</i>	<i>Soit en toutes lettres (Montant T.T.C.)</i>
Offre de base				

Après avoir pris connaissance et accepter les documents contractuels du marché listés dans ce présent document unique ;

Je m'engage (nous nous engageons) sans réserve, conformément aux conditions et clauses des documents visés à ce document, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après,

Je m'engage (ou j'engage le groupement dont je suis mandataire) sur la base de mon offre (ou de l'offre du groupement), exprimée en euros, réalisée sur la base des conditions économiques du mois précédant la remise des offres.

L'offre ainsi présentée me lie pour une durée de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

A _____, le _____

L'entreprise,

Décision du Maitre d'ouvrage :

la présente offre est acceptée pour son offre de base.

Le Président,

Daniel GUICHARD